

COMMUNE DE LUNERAY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal de la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2024.

Le compte financier unique 2024 du budget principal a été voté le 8 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 2 983 399,72 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	+ 2 576 526,41 €
Excédent d'investissement cumulé :	+ 406 873,31 €
Restes à réaliser :	- 165 691,00 €

Résultat cumulé : + 2 817 708,72 €

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 127 126,99		281 603,65	281 603,65	3 408 730,64
Affectation du résultat		-849 628,35				-849 628,35
Opérations de l'exercice	1 855 080,75	2 154 108,52	2 086 106,35	2 211 376,01	3 941 187,10	4 365 484,53
TOTAUX	1 855 080,75	4 431 607,16	2 086 106,35	2 492 979,66	4 222 790,75	6 924 586,82
Résultats de clôture		2 576 526,41		406 873,31		2 983 399,72
Restes à réaliser			439 377,00	273 686,00	439 377,00	273 686,00
TOTAUX CUMULES		2 576 526,41	439 377,00	680 559,31	439 377,00	3 257 085,72
RESULTATS DEFINITIFS		2 576 526,41		241 182,31		2 817 708,72

➤ La section de fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à **2 154 108,52 €**.

Chapitre 70 « Produits de gestion courante » : 141 358,56 €

Ce chapitre concerne principalement les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (73 478 €) et l'accueil périscolaire (21 503 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions dans les cimetières (17 851 €), les remboursements de frais (17 443 € dont 13 401 € de mise à disposition du garde champêtre auprès de 2 communes) ...

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 519 943,78 €

Ce chapitre est alimenté par une source importante de recettes pour la commune : l'attribution de compensation versée par la communauté de communes (328 957 €).

Y sont également imputés :

le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR (58 515 €), le Fonds Départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux (86 893 €), le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC (45 579 €).

Chapitre 731 « Impositions directes » : 671 604,84 €

Ce chapitre est constitué principalement par la fiscalité locale :

Fiscalité attendue au BP 2024 : 638 590 €

Fiscalité reçue en 2024 : 653 069 €

Soit une différence positive de 14 479 €, et ce malgré un maintien des taux communaux d'imposition.

Également enregistrés dans ce chapitre, les droits de place sur le marché dominical (18 536 €).

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 660 967,38 €

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'État.

La dotation globale de fonctionnement DGF est en hausse : 149 032 € contre 148 959 € en 2023.

Il en va de même pour les montants perçus au titre de la Dotation Nationale de Péréquation (33 388 € contre 31 231 €), de la Dotation de Solidarité Rurale (180 195 € contre 159 423 €) et de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (28 417 € contre 26 686 €).

Seul le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est en baisse (33 331 € contre 34 004 €).

Ce chapitre comprend également la compensation versée par l'État au titre des exonérations de taxe foncière (187 272 €), ainsi que la subvention versée par la communauté de communes pour aider au fonctionnement de la bibliothèque municipale (5 141 €). S'ajoutent à cela la dotation pour les titres sécurisés (18 902 €), la prestation de services de la CAF pour l'accueil périscolaire (21 689 €) et le remboursement des frais d'organisation des élections législatives (801 €)

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 45 188,12 €

On trouve principalement dans ce chapitre l'encaissement des locations (39 026 €) et les redevances d'occupation du domaine public (3 962 €).

Chapitre 013 « Atténuation de charges » : 6 297,94 €

Cette recette correspond au remboursement du supplément familial (3 306 €), d'un trop versé de cotisations retraite (1 873 €) et aux indemnités journalières perçues pour un congé maternité d'une agente contractuelle (1 119 €).

Chapitre 76 « Produits financiers » : 75,12 €

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 100 124,95 €

Dont 99 301,54 € au titre de la vente d'une maison appartenant à 50% au CCAS de Luneray et à 50% à la commune (même recette pour le CCAS)

Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 8 547,83 €

Les dépenses se sont élevées à 1 855 080,75 €.

Chapitre 011 « Charges à caractères général » : 537 780,68€

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures scolaires, les fournitures et les travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, les contrats passés par la commune pour la fourniture des repas à la cantine, les contrats de maintenance, les frais liés aux fêtes et cérémonies (colis de Noël ...), les taxes et redevances payées par la commune ...

Les dépenses de ce chapitre sont en hausse, principalement en raison de l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité.

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 876 216,36 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

On constate ici une hausse des dépenses qui provient du recrutement d'un nouvel agent, de la revalorisation du point d'indice, ainsi que du coût de remplacement d'un agent en congé maladie depuis octobre 2024.

Chapitre 014 « Atténuations de produits » : 145,00 €

Chapitre 65 « Charges de gestion courante » : 160 522,20 €

Il s'agit principalement de dépenses afférentes :

-aux indemnités (et cotisations) du maire et des adjoints : 84 978 €

-aux subventions de fonctionnement aux associations : 40 135 €

-à la participation communale à des travaux d'enfouissement des réseaux télécom : 19 375 €

Chapitre 66 « Charges financières » : 15 209,40 €

Cette dépense correspond au remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 « Charges spécifiques » : 1 030,16 €

Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 264 176,95 €

➤ **La section d'investissement**

Sur l'exercice 2024, **2 086 106,35 € de dépenses** et **2 211 376,01 € de recettes** ont été réalisées en section d'investissement.

Les **recettes** se décomposent comme suit :

-subventions de l'État : 174 261 €

-subventions et participations du Département : 264 794 €

-remboursement du FCTVA : 65 605 €

-taxe d'aménagement : 12 308 €

-emprunts : 283 000 €

-excédent de fonctionnement capitalisé : 849 628 €

-opérations d'ordre budgétaire : 434 254 €

-recettes diverses : 127 526 €

Au niveau des **dépenses**, les principaux investissements ont été les suivants :

-travaux d'aménagement du centre-bourg (phase 1) : 972 811 €

-travaux d'effacement de réseaux : 62 085 €

-création d'une aire d'accueil de camping-cars : 161 925 €

-mise aux normes terrain foot et réfection vestiaires stade : 155 225 €

-travaux de voirie : 107 023 €

Le reste concerne de gros travaux d'entretien sur les bâtiments, terrains et voiries communaux (140 646 €), l'acquisition de gros mobilier et matériel (73 708 €), et des frais d'études pour de futurs projets (63 285 €).

Par ailleurs, 169 800 € de capital d'emprunts ont été remboursés, 973 € de dépenses diverses et 178 625 € d'opérations d'ordre budgétaire ont été réalisées.

➤ **Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation**

Section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 2 154 108,52 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 855 080,75 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 2 211 376,01 €
- Dépenses d'investissement : 2 086 106,35 €

Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 721 €

b) *Produit des impositions directes/population* : 304 €

c) *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 973 €

d) *Etat de la dette*

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre 2024 : 1 236 547,43 €

Soit une dette par habitant de : 561 €

Annuités 2024 en capital des dettes bancaires : 169 799,54 €

Nouveaux emprunts contractés en 2024 : 283 000 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Luneray, le 8 avril 2025



Le Maire, Guy AUGER